



Affaire n°2021 - 056

**RESTAURATION SCOLAIRE
EXONERATION DE FRAIS DE PARTICIPATIONS CLASSES FERMEES POUR CAUSE DE CAS
CONTACT**

Le territoire compte par le biais des écoles maternelles et élémentaires 1 750 rationnaires qui mangent quotidiennement au sein des restaurants scolaires Panonnais.

Suite au protocole sanitaire mis en œuvre au sein de l'Education nationale, de nombreuses classes ont été fermées, lorsqu'un cas positif est avéré. En conséquence, les enfants de la classe, cas contacts ne fréquentent pas l'école, par mesure de sécurité sanitaire.

Afin de ne pas faire supporter aux familles des frais de restaurations supérieures aux consommations réelles, il est proposé de mettre en place une réduction de leur participation.

La commission sport, animation et culture, enfance jeunesse a émis un avis favorable le lundi 05 juillet 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal délibère favorablement sur l'exonération des frais de restauration scolaire sur une déduction forfaitaire de 4 jours pour la deuxième partie de l'année scolaire 2020-2021, pour les demi-pensionnaires des classes fermées en cours d'année scolaire en raison du COVID 19.

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA